

Assemblée communale ordinaire du 22 avril 2013 à 20h00

Présidence : M. François Genoud, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 34 citoyens actifs

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 12 avril 2013, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage. Les documents étaient également consultables sur le site Internet de la commune.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Gino Blommaert et Sébastien Gabriel sont nommés scrutateurs.

M. le Président annonce que le Conseil communal souhaite apporter quelques modifications au tractanda.

- **Point 4 :**

M. le Président propose d'ajouter :

4.1 Rapport de la commission financière et approbation

- **Point 5 :**

L'assemblée communale du 3 décembre 2012 a voté un crédit d'étude de Fr. 10'000.00 pour la valorisation de la globalité du bâtiment de l'édilité. A ce jour, le Conseil communal désire encore affiner le projet pour être en mesure de le soumettre à l'assemblée communale. De plus, la réfection du toit de la villa située au dépôt doit être entreprise dans les plus brefs délais. Aussi, le Conseil communal a décidé de ne pas soumettre deux investissements ce soir. Le projet de la valorisation du bâtiment de l'édilité n'est pas abandonné et sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

M. le Président propose de modifier ce point comme suit :

Information relative à la valorisation de la globalité du bâtiment de l'édilité

- **Point 8 :**

Conformément à l'article 7, alinéa 4 de la Loi d'encouragement aux fusions de communes, la population doit être informée des objectifs à atteindre par la commune, de l'évaluation réalisée par le Préfet, des conclusions de celui-ci, des fusions proposées ainsi que de la détermination du Conseil communal.

M. le Président soumet la modification suivante :

Point 8 : Information sur la détermination du Conseil communal par rapport au plan de fusions proposé par M. le Préfet

Point 9 : Divers

Le tractanda tel que modifié ne suscite aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité. L'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2012**
- 2. Comptes 2012**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Présentation du bilan
 - 2.4 Rapport de la fiduciaire
 - 2.5 Rapport de la commission financière
 - 2.6 Approbation
- 3. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour la période 2013-2015 et approbation**
- 4. Investissement relatif à la réfection de la toiture de la villa située au dépôt, modification du budget d'investissement 2013**
 - 4.1 Rapport de la commission financière et approbation
- 5. Information relative à la valorisation de la globalité du bâtiment de l'édilité**
- 6. Modification et approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie**
- 7. Suivi des objectifs de la législature 2011-2016**
- 8. Information sur la détermination du Conseil communal par rapport au plan de fusions proposé par M. le Préfet**
- 9. Divers**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2012
M. le Président confirme à M. Steeve Gabriel que la mention « provisoire » doit être notée sur le procès-verbal jusqu'à son approbation par l'assemblée communale (art. 13, lettre a du règlement d'exécution de la loi sur les communes).

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2012 est approuvé par 31 oui et 1 abstention.

2. Comptes 2012

2.1 Comptes de fonctionnement

L'exercice 2012 fait apparaître un déficit de Fr. 139'297.10 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 143'367.99. Malgré des résultats plus favorables que les budgets dans certains postes (administration, ordre, enseignement et culture), l'exercice 2012 est péjoré par des coûts liés à la révision générale du PAL, aux recettes fiscales inférieures aux prévisions (revenu, fortune et gains immobiliers) ainsi qu'à des déductions fiscales accordées aux contribuables pour les frais d'entretien d'immeubles.

La dette nette par habitant passe de Fr. 4'110.00 en 2011 à Fr. 4'661.00 en 2012.

Le poste de la gestion des déchets s'autofinance à 85%. La collaboration avec la commune d'Oron donne entière satisfaction.

M. Serge Praz commente les postes qui ont subi une hausse par rapport au budget.

Les charges liées cantonales représentent 57% du total des charges. Nous constatons également que les charges liées aux subventions des institutions privées sont de plus en plus importantes et s'élèvent à Fr. 100'922.55 pour l'année 2012.

Le poste 79 «aménagement du territoire» affiche un dépassement de Fr. 36'186.20. Cette différence provient du fait que la révision du PAL prend beaucoup plus de temps que prévu et cela engendre du travail et des honoraires supplémentaires pour le bureau d'urbaniste.

Le poste 9 «finances et impôts» comptabilise des produits pour Fr. 2'521.469.45 alors que le budget prévoyait Fr. 2'720.163.61. Les impôts sur le revenu, la fortune et les gains immobiliers ont été inférieurs aux prévisions. Les arrivées et les départs des contribuables dans la commune en sont la cause, tout comme les déductions fiscales liées aux frais d'entretien d'immeubles.

M. Serge Praz confirme à M. Rodolphe Aeschlimann que le départ d'un important contribuable a également eu un impact sur le résultat.

2.2 Comptes d'investissement

Les investissements nets se montent à Fr. 309'572.35 alors que le budget prévoyait Fr. 308'521.00. Le budget est tenu mais caractérisé par différents reports des années précédentes (local du feu et route de la Léchère) et au décalage d'autres investissements sur 2013 (réfection du pont situé sur la Biorde et matériel didactique).

M. Serge Praz fait part des indicateurs financiers harmonisés pour l'exercice 2012.

M. Rodolphe Aeschlimann souhaite une explication concernant le poste de la route de la Léchère et celui de la réalisation du trottoir à la route de Palézieux car les chiffres mentionnés dans les comptes montrent une grande différence avec les montants budgétés.

M. Serge Praz lui explique que ces travaux ont été réalisés sur plusieurs années. Par conséquent, ce n'est que le montant utilisé en 2012 qui figure dans les comptes d'investissement et pas le montant total de l'ouvrage. M. Serge Praz atteste que les montants votés en assemblée communale pour la réalisation de la route de la Léchère sont respectés.

2.3 Présentation du bilan

M. Serge Praz présente le bilan au 31 décembre 2012. L'actif du patrimoine s'élève à Fr. 6'084.131.70 et le passif à Fr. 6'223.428.89 d'où le déficit de Fr. 139'297.10.

M. Rodolphe Aeschlimann tient à remercier M. Serge Praz pour la présentation très claire des comptes.

2.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

2.5 Rapport de la commission financière

Les comptes de fonctionnement et d'investissement ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire Hervest SA. En date du 8 avril 2013, ils ont été présentés à la commission financière

accompagnée de deux membres du Conseil communal. Pour son dernier mandat, le réviseur, M. Pralong a pu répondre à toutes les questions de la commission financière.

Concernant le poste « Finances et impôts », nous avons recommandé l'an dernier au Conseil communal de bien suivre le contentieux et de prendre toutes les dispositions concernant les débiteurs douteux. Ce travail a été effectué mais la vigilance reste de mise.

Les comptes de fonctionnement se bouclent avec un excédent de charges de Fr. 139'297.10 par rapport à un budget prévoyant un excédent de charges de Fr. 143'367.99.

Nous relevons les points suivants :

Enseignement et formation

Globalement, les charges liées ont augmenté d'env. 5.5% par rapport aux comptes 2011. La majorité des postes est concernée.

Santé

Ce poste a augmenté de plus de 14%. Hausse due principalement à la participation aux subventions cantonales des soins spéciaux et à l'aide et soins à domicile (RSV).

Affaires sociales

Ce compte présente une augmentation de 8%, principalement par notre participation aux frais intercommunaux d'assistance.

Transports et communications

Nous constatons que le montant concernant l'entretien des routes et éclairage a diminué de Fr. 47'377.25 dans les comptes 2011 à Fr. 29'104.50 dans ce dernier exercice. Inversement, le déblaiement, le salage et la protection hivernale sont passés de Fr. 17'612.70 à Fr. 26'229.10.

Protection – Aménagement de l'environnement

Nous constatons, concernant la déchetterie, que le rapprochement avec Palézieux est toujours bénéfique car le taux d'autofinancement se monte à 85%, contre 80% l'an dernier.

Les honoraires des urbanistes pour la conception du PAL ont nettement grevé la situation ; budgétisés à Fr. 5'000.00, ils figurent aux comptes pour Fr. 31'152.95.

Finances et impôts

La diminution de plus de Fr. 176'000.00 des impôts sur le revenu, la fortune et les gains immobiliers pèse passablement nos comptes. Elle est la principale cause du déficit de cet exercice.

Nous n'avons pas de remarques particulières concernant les comptes d'investissement.

Suite à ces différentes remarques, la commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2012.

La commission financière ne voudrait pas conclure son rapport sans remercier le Conseil communal pour son dévouement, notre caissière Mme Beaud ainsi que M. Praz pour la bonne tenue des comptes.

Concernant les débiteurs douteux, M. Serge Praz explique à M. Pierre-Philippe Durussel que le montant global a diminué par rapport à l'exercice 2011. Certains contribuables prennent plus de temps pour payer leurs impôts, notamment par des demandes d'arrangement, et d'autres n'en paieront jamais.

M. Alphonse Gabriel souhaite connaître le montant du poste « pertes sur débiteurs ». M. Serge Praz annonce que pour l'année 2012, c'est une somme de Fr. 581.80 qui a dû être passée dans ce compte.

2.6 Approbation

La parole n'étant plus demandée, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2012 sont soumis à l'assemblée communale et sont acceptés par 33 oui et 1 abstention.

3. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour la période 2013-2015 et approbation

M. le Président précise que conformément à l'article 10, lettre q de la loi sur les communes, il appartient à l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière, de nommer l'organe de révision.

La parole est transmise à M. Bernard Rüegg, Président de la commission financière.

Suite à l'examen de diverses offres spontanées ou ciblées des fiduciaires, la commission financière propose à l'assemblée communale de nommer comme organe de révision la fiduciaire Gilbert Butty SA, à 1670 Ursy. Cette entreprise est au bénéfice de l'agrément définitif en qualité d'expert-réviseur no 500283. Trois collaborateurs sont agréés définitivement en qualité d'expert-réviseur. L'argumentaire, les qualifications, les références, la proximité et l'ancienneté de la société ont retenu tout notre intérêt.

Selon M. André Droux, c'est un très bon choix.

La parole n'étant plus demandée, la désignation de l'organe de révision, la fiduciaire Gilbert Butty SA, pour la révision des comptes 2013-2015, est soumise à l'assemblée communale et est acceptée à l'unanimité.

4. Investissement relatif à la réfection de la toiture de la villa située au dépôt, modification du budget d'investissement 2013

M. Serge Praz explique que le toit de la villa située au dépôt communal s'est affaissé et représente un danger pour les locataires. Les poutres sont en mauvais état et le toit menace de s'effondrer. Afin de garantir la sécurité des locataires, la réfection de la toiture de la villa doit être entreprise dans les plus brefs délais.

Le coût des travaux s'élève à Fr. 60'000.00. Les frais financiers se montent à Fr. 750.00 pour l'année 2013 et à Fr. 3'300.00 pour les années suivantes. Le montant de Fr. 60'000.00 sera prélevé sur les disponibilités.

M. Jean Reichenbach souhaite connaître le détail du devis, car à son avis le montant prévu de Fr. 60'000.00 n'est pas suffisant.

M. Jean-Claude Maeder lui explique que l'entreprise va travailler depuis le dessus de la toiture. La pourtraison et les tuiles vont être changées.

4.1 *Rapport de la commission financière et approbation*

Cet investissement de Fr. 60'000.00 est vivement recommandé par la commission financière. La sécurité des locataires en découle. En cas d'accident, la responsabilité de la commune est engagée.

Les frais financiers annuels de Fr. 3'300.00 relatifs à cet investissement sont modérés par rapport au risque encouru.

Afin d'éviter une telle situation d'urgence, il serait judicieux de faire contrôler les éléments structurels du patrimoine communal.

La parole n'étant plus demandée, l'investissement de Fr. 60'000.00 relatif à la réfection de la toiture de la villa est soumis à l'assemblée communale et est accepté par 33 oui et 1 abstention.

5. Information relative à la valorisation de la globalité du bâtiment de l'édilité

M. Serge Praz explique que l'établissement des devis a pris plus de temps que prévu. Après avoir analysé les différentes offres, le Conseil communal s'est rendu compte qu'une réflexion plus poussée était nécessaire car plusieurs questions se sont posées, notamment sur le potentiel de rendement du bâtiment. Ce projet de valorisation du bâtiment de l'édilité va donc être affiné et sera présenté, très probablement, lors de la prochaine assemblée.

M. Stéphane Gabriel indique qu'avec le nouveau plan d'aménagement local, le nombre d'habitants va augmenter. Par conséquent, le service de l'édilité va s'agrandir ; il ne faudrait pas restreindre le dépôt destiné à ce service.

M. le Président explique que ce n'est pas l'intention du Conseil communal de négliger la première affectation de ce bâtiment.

6. Modification et approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie

La modification de ce règlement est due à la volonté des communes d'Attalens, Bossonnens et Granges d'améliorer le fonctionnement de la commission intercommunale du feu et de l'assemblée des Conseillers communaux réunis qui sont les autorités politiques du corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse.

Chaque commune a profité de ces modifications pour mettre à jour son règlement.

M. Savio Michellod indique que les principaux changements touchent le fonctionnement de l'autorité politique du corps des sapeurs-pompiers et les cas d'exemption de la taxe. Les communes ont décidé de taxer les étudiants.

M. Frédéric Grangier indique que les femmes des pompiers devront payer la taxe d'exemption. Il souhaite savoir comment il devra s'organiser avec ses enfants si les deux parents partent en intervention. M. Savio Michellod explique que cette modification est due à la loi cantonale qui souhaite instaurer l'égalité entre les couples mariés et les concubins. Il rappelle que conformément à l'art. 5 lettre b, les personnes s'occupant dans leur propre ménage d'une personne invalide ou impotente, ou d'un enfant, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge de 16 ans révolus sont exonérées du paiement de la taxe d'exemption. Dans un couple marié ou un partenariat enregistré, une seule personne bénéficie de cette exemption.

M. le Président explique à M. Alphonse Gabriel que les tarifs ne sont pas identiques dans les trois communes ; ce n'est pas une obligation d'harmoniser les taxes.

La parole n'étant plus demandée, la modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie est soumise au vote et est acceptée par 32 oui et 2 abstentions.

7. Suivi des objectifs pour la législature 2011-2016

Lors de la dernière assemblée des comptes, chaque Conseiller communal avait présenté des objectifs par rapport à son dicastère. Leur suivi est assuré et sera présenté une fois par année en assemblée communale.

Les Conseillers communaux présentent, à tour de rôle, l'avancement de leurs objectifs.

- *M. François Genoud*

- **Mettre en place des projets pour l'ensemble du district**

La réalisation des logements de structures intermédiaires (LSI) a été abandonnée pour l'instant. Toutefois, la commune d'Attalens projette de construire de tels appartements.

Les transformations et les rénovations des EMS sont en cours. Les neuf communes du district participent aux frais financiers selon la clé de répartition veveysanne.

- **Garantir un fonctionnement optimal de l'administration et du Conseil communal**

Les entretiens annuels du personnel de l'administration et de la voirie sont très utiles et profitables.

Mme Patricia Gabriel a réussi avec succès ses examens de cadre en administration communale. Mme Cristina Beaud a commencé la même formation en août 2012.

Les moyens mis en œuvre pour communiquer les informations à la population fonctionnent bien. Elles sont publiées dans le Granges.org et sur le site Internet, affichées au pilier public et distribuées par tout ménage.

En relation avec l'expérience qui est en train de s'achever avec Mlle Cristelle Esteves, le Conseil communal a décidé d'engager une nouvelle apprentie. Mlle Cindy Tâche débutera sa formation au mois d'août.

- **Révision générale du plan d'aménagement local**

M. le Président indique qu'une séance d'information à la population a eu lieu le 9 avril 2013. Il souhaite apporter une correction à une mention qui a été faite dans le Messenger. Le journal a indiqué que 50 à 70 habitations supplémentaires seront construites au secteur du Clos-Derrey, alors qu'il s'agit de 50 à 70 habitants de plus. Un correctif sera publié dans la prochaine édition du 26 avril 2013.

M. Rodolphe Aeschlimann félicite Mmes Patricia Gabriel et Cristina Beaud pour leur engagement à se perfectionner.

M. Bernard Rüegg relève le fait qu'il est important de contribuer à la formation des jeunes.

- *Mme Pascale Zimmermann*

- **Soutenir et promouvoir les projets culturels dans notre commune en mettant à disposition les locaux de l'abri PC pour divers projets**

Mme Pascale Zimmermann explique que les locaux consacrés à la réalisation de son objectif sont en lien avec la valorisation du bâtiment de l'édilité.

Mme Pascale Zimmermann précise à M. Steeve Gabriel qu'il y a un certain taux d'humidité dans les abris PC et que ces locaux ne sont pas adaptés. C'est pourquoi un autre endroit a été choisi.

M. Jean-Claude Maeder

- **Mettre le sous-sol du bâtiment de l'édilité à disposition de nos sociétés locales ou d'autres groupes afin qu'ils puissent utiliser cet espace**

L'objectif est en rapport avec la valorisation de la globalité du bâtiment de l'édilité qui est en cours d'étude.

- **Harmoniser les procédures touchant aux constructions**

Depuis le 1^{er} novembre 2012, les procédures de mise à l'enquête ont changé et ont été unifiées avec les 8 autres communes de la Veveyse. Les membres de ce groupe de travail se rencontrent une fois par mois afin d'avoir un suivi pour tout le district.

• *Mme Christiane Houriet*

- **Organisation de la fête du 1^{er} août 2013**

Depuis le début de l'année, la commune, les quatre sociétés du village ainsi que M. Nuno Fernandes, tenancier du restaurant la Croix-Blanche, s'activent aux préparatifs de la fête du 1^{er} août qui se déroulera dans son intégralité à l'alpage.

Disposer d'une salle polyvalente à Granges

La révision du nouveau plan d'aménagement local prévoit dans le futur plan directeur communal une zone d'intérêt général où il y aura la possibilité de construire une salle polyvalente, si nécessaire.

• *M. Serge Praz*

- **Maintenir une situation financière saine de la commune**

Au-delà de la présentation des comptes, il y a également le budget ainsi que la planification financière pour lesquels il est important de bien évaluer les différents postes.

Le 30 novembre 2012, une rencontre avec les entreprises installées à Granges a été organisée afin d'établir un contact et de promouvoir l'image de la commune. Le Conseil communal souhaite renouveler cette rencontre.

Utiliser judicieusement l'énergie

Un inventaire de la consommation énergétique des bâtiments communaux a été établi et il doit être suivi.

La commission de l'énergie travaille actuellement sur l'assainissement de l'éclairage public avec différentes variantes d'extinction durant la nuit.

Une conférence sur « Ecologie, entre désinformation et intox » présentée par M. Lucien Willemin a été organisée le 18 avril 2013 par les commissions de l'énergie d'Attalens, Bossonnens et Granges.

M. Steeve Gabriel demande pour quelle raison la rencontre avec les entreprises n'est pas organisée en même temps que la réception des nouveaux habitants. M. le Président précise que la réception des nouveaux habitants n'est plus organisée depuis deux éditions, seule la réception des jeunes citoyens a été privilégiée.

- *M. Luca Leoni*

- **Entretien des conduites d'eau**

Les dimensions des canalisations de la route de Palézieux et des deux tiers du chemin de la Diey ont été adaptées.

Des fuites d'eau ont été découvertes et réparées à la route de Bossonnens. Les canalisations ont également été redimensionnées.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau plan d'aménagement, certaines conduites existantes devront être ajustées.

- **Pourvoir au manque de 89 places protégées de la protection civile**

Ce sujet est également en lien avec le nouveau PAL. La commune encouragera les nouveaux propriétaires à installer des places protégées dans leur future maison.

- *M. Savio Michellod*

- **Entretien des routes**

Des accès piétonniers seront développés et réalisés grâce au nouveau plan d'aménagement local, notamment au centre du village, au Clos-Derrey et au Prey.

- **Améliorer la desserte par bus aux heures creuses en semaine et obtenir une desserte durant le week-end**

En semaine, la desserte est quasi-horaire. Cependant, il n'y a toujours pas de bus durant le week-end.

Le nouveau projet d'horaire sera consultable du 28 mai au 14 juin 2013. La population est invitée à communiquer ses remarques au Service de la mobilité. M. Savio Michellod incite également la population à utiliser les transports publics.

- **Développer la fonction sociale de la forêt à Granges**

L'idée serait de réaliser une place de loisirs ou de pique-nique qui correspondrait à un besoin.

- **Maintenir l'effectif du corps des sapeurs-pompiers à 60 membres**

Actuellement, le corps des sapeurs-pompiers compte environ 69 membres actifs. Grâce à la bonne collaboration des communes d'Attalens, Bossonnens, Granges et de M. Sébastien Savoy, commandant du corps, cet objectif est atteint.

8. Information sur la détermination du Conseil communal par rapport au plan de fusions proposé par M. le Préfet

M. le Président donne lecture de l'art 7 al. 4 de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes : *le Conseil général et la population sont informés par le Conseil communal, en présence du préfet, des objectifs à atteindre par la commune, de l'évaluation réalisée par le préfet, des conclusions de celui-ci, des fusions proposées ainsi que de la détermination du Conseil communal. Le public a accès aux documents y relatifs.*

Selon M. le Préfet, sa présence n'est pas obligatoire mais le Conseil communal a l'obligation d'informer la population.

M. le Président fait un bref historique des événements qui se sont déroulés :

- Fin 2010 : La loi cantonale relative à l'encouragement aux fusions de communes est entrée en vigueur.

- Automne 2011 : Toutes les communes du canton ont dû remplir un questionnaire concernant leur état de la situation. Sur la base de ce document, M. le Préfet a rendu visite à chaque commune pour une première discussion.
- Été 2012 : M. Michel Chevalley a rédigé son plan de fusions.
- Janvier 2013 : M. le Préfet a convoqué tous les Conseillers communaux du district à une séance. Les communes avaient jusqu'à la mi-mars 2013 pour rendre leur détermination par rapport au plan de fusions proposé par le Préfet.
- Février 2013 : Les membres du Conseil communal se sont réunis le 27 février pour se prononcer sur le plan de fusions.

M. le Président explique que chaque Conseil communal devait se déterminer sur l'évaluation, les conclusions et la fusion proposée. La situation de la commune a été présentée comme suit :

1) Evaluation

▪ **Taille**

La taille de notre commune est modeste ; elle est la plus petite du district. Au 31 décembre 2012, la commune compte 850 habitants.

▪ **Collaboration**

La commune entretient des collaborations étroites avec les communes d'Attalens et Bossonnens (feu, cimetière et home), Remaufens (forêt et social) et avec la commune d'Oron (déchetterie).

En revanche, la commune de Granges est la seule commune du district qui ne correspond pas à un cercle scolaire et qui dépend de la commune siège d'Attalens. Il y a très peu d'infrastructures propres, en partie pour les raisons évoquées ci-dessus. Il y a également peu de commerces établis dans la commune.

▪ **Aménagement du territoire et des constructions**

L'évolution démographique a été très forte dans les années 1970-1980 avec la construction de villas individuelles. Par la suite, le développement a été plus modéré, mais toujours avec la construction de villas. Cette tendance sera plus ou moins identique avec le nouveau PAL.

La zone industrielle s'est bien développée, mais peu de sociétés à valeur ajoutée y sont implantées.

▪ **Qualité de vie**

La qualité de vie est très appréciée. Les citoyens ont choisi de s'établir à Granges pour la tranquillité, la vue et pour le peu de logements locatifs qui y sont construits.

▪ **Finances**

Les finances communales sont saines pour l'instant. Le taux d'imposition, à 73%, est le plus bas du district. Les taxes et les contributions sont moyennement élevées. Néanmoins, la planification financière 2013-2017 ainsi que les futures prévisions sont peu réjouissantes.

▪ **Politique et administration**

La difficulté de trouver des Conseillers communaux compétents et motivés est réelle, mais elle n'est pas insurmontable pour le moment.

De plus, le cadre légal étant toujours plus astreignant, les tâches qui incombent aux édiles et au personnel administratif sont de plus en plus pointues et contraignantes.

2) Conclusions

En l'état, la commune peut prétendre à sa pleine autonomie, conformément à l'art. 2 de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC), car elle possède les capacités nécessaires, à savoir l'autonomie politique, financière et structurelle.

Cependant, les perspectives financières semblent moins réjouissantes pour l'avenir, voire dans un proche avenir.

Au niveau du district, certaines collaborations (le cycle d'orientation et le Réseau santé de la Veveyse) fonctionnent à satisfaction depuis longtemps. D'autres collaborations ont eu de la peine à se concrétiser (homes) ou ont été abandonnées (le fonds régional et les LSI). Enfin, certains projets, comme le plan directeur régional, sont étroitement liés aux fusions ; ils demeurent donc en suspens pour l'instant.

Une petite commune éprouve de plus en plus de peine à assurer certaines tâches concrètes, en particulier au niveau technique.

Autres points relevés :

- Le bon fonctionnement de la commune
- La commune ne pourra plus maîtriser son destin en cas de fusion pour la prise de décisions, notamment pour l'aménagement du territoire
- Les habitants sont très attachés au taux d'impôt qui est relativement bas

3) Proposition de fusion

Conformément à l'art. 17 de la LEFC, les communes qui envisagent une fusion et souhaitent bénéficier d'une aide financière doivent présenter leur demande au Conseil d'Etat, au plus tard le 30 juin 2015.

Les délais courts (juin 2015) et l'apport financier d'environ Fr. 6'000'000.00 pour le district sont une incitation à prendre les devants.

En parallèle avec un projet de fusion, il est impératif de renforcer notablement la collaboration avec la commune d'Oron.

Compte tenu de l'évaluation établie, des conclusions qui en sont tirées et des éléments évoqués ci-dessus, le Conseil communal est favorable à **une fusion à 9 communes**, à savoir l'ensemble des communes du district. Toutefois, trois Conseillers communaux pensent qu'une alternative, soit la fusion des communes d'Attalens, Bossonnens, Remaufens et Granges, pourrait être envisageable.

M. le Président relève que les communes de Granges, Bossonnens, La Verrerie et St-Martin sont favorables à l'étude d'une fusion des neuf communes, alors que les communes d'Attalens, Remaufens, Châtel-St-Denis, Semsales et Le Flon préconisent le statu quo.

Dans son rapport, M. Michel Chevalley a choisi la majorité des décisions prises par les communes et propose au Conseil d'Etat le statu quo. Cette décision n'est pas un problème pour le Conseil communal. Si la commune peut continuer à être autonome, cela lui va très bien. Par contre, il trouve dommage qu'une étude de faisabilité n'ait pas été réalisée.

M. Bernard Vienne pense qu'il serait dommage de perdre le patrimoine immobilier de la commune en cas de fusion (la ferme de Sâles, l'alpage communal, les terres agricoles, le café...).

M. le Président explique à M. Stéphane Gabriel que la subvention accordée par le Conseil d'Etat est calculée d'après le nombre d'habitants et le nombre de communes.

9. Divers

Mme Pascale Zimmermann informe que les toilettes publiques du bâtiment communal et de la place de jeux sont à nouveau ouvertes. Ces dernières avaient été fermées à cause de plusieurs dégradations commises. Afin d'en assurer la propreté, une fiche de contrôle a été mise dans chaque WC.

Mme Pascale Zimmermann indique à M. Steeve Gabriel que les WC sont toujours ouverts pendant la nuit.

M. Jean-Pascal Ubertini demande si le Conseil communal a envisagé d'installer une surveillance vidéo. M. le Président lui répond que cette idée lui a déjà traversé l'esprit. Toutefois, les bases légales sont contraignantes par rapport à la protection de données. De plus, la mise en place d'une telle surveillance doit être autorisée par la Préfecture.

Mme Ghislaine Theiler demande si la place de jeux a des horaires d'ouverture et de fermeture. M. le Président lui explique que l'éclairage de la place s'éteint à 22h00 mais que les portes restent ouvertes.

Suite à l'arrêt de travail de M. Roland Girard, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, le service de l'édilité est assuré à 50 % par M. Stéphane Gabriel et à 50% par Mme Marie Lerch qui a une formation de paysagiste. Ce remplacement est provisoire jusqu'au rétablissement de M. Roland Girard.

M. Rodolphe Aeschlimann a pris connaissance du projet d'agrandissement des déchetteries de Palézieux et d'Oron dans « Le Messager » du 22 mars 2013. Le projet comprend la mise en place de la taxe au poids pour les ordures ménagères et l'installation d'un système de pesage des véhicules, afin d'instaurer le principe du pollueur-payeur. Les utilisateurs devront se présenter sur la bascule pour un premier pesage. Une fois le déchargement terminé, ils devront à nouveau peser leur véhicule. Actuellement, les citoyens de Granges payent une taxe de Fr. 150.00. M. Rodolphe Aeschlimann demande si cette taxe continuera à être due. Mme Christiane Houriet précise que ce projet est soumis à l'approbation du Conseil communal d'Oron lors de sa séance qui a lieu aujourd'hui. Si le projet devait être accepté, des discussions auront lieu avec les communes concernées. Pour le moment, il faut attendre la décision de la Municipalité d'Oron.

En prévision des futurs budgets, M. André Droux demande si des collaborations techniques pourraient être envisagées afin de réduire les coûts, notamment pour les travaux d'entretien des routes. M. le Président explique que cela demande une coordination qui n'est pas évidente. Toutefois, le Conseil communal prend note de la remarque.

En relation avec les fusions de communes, le Conseil communal a relevé qu'il était impératif de renforcer la collaboration avec la commune d'Oron. M. Roberto Caamaño souhaite obtenir des précisions à ce sujet. M. le Président explique que le Conseil communal pensait aux éléments suivants :

- Maintenir le bon fonctionnement de la déchetterie.

- Trouver des synergies entre les deux zones industrielles qui sont adjacentes.
- Soutenir éventuellement des projets tels que le parking P+Rail (les communes fribourgeoises avaient été approchées par la commune de Palézieux).

En l'état, le Conseil communal n'a pas plus de précisions. Une séance va prochainement être organisée avec la nouvelle commune d'Oron.

M. Louis Philipona demande qui va financer les nouveaux sentiers piétonniers et s'occuper de leur entretien. M. le Président explique que la réalisation de ces chemins fait partie d'un plan d'équipement de détail. De ce fait, la réalisation et l'entretien seront à la charge des propriétaires. M. Jean-Claude Maeder précise que cela dépendra aussi du statut des chemins.

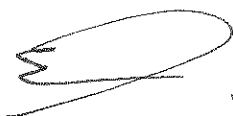
M. Jean Reichenbach a entendu des remarques sur le mauvais fonctionnement de certains drainages à Sâles. M. Luca Leoni indique que des visites ont déjà eu lieu sur place et que la situation est en train de se résoudre.

Concernant la révision du plan d'aménagement local, M. le Président explique à M. Jean Reichenbach que seuls les documents qui ont été présentés à la séance d'information sont disponibles sur le site Internet.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal pour sa préparation, et en particulier M. Serge Praz pour la présentation des comptes. Des remerciements sont également adressés à la fiduciaire, à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud et Patricia Gabriel, ainsi qu'à notre apprentie Mlle Cristelle Esteves pour la réalisation du Powerpoint et à M. Stéphane Gabriel pour la préparation de la salle.

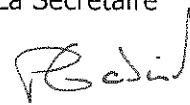
L'assemblée est levée à 22h15.

Le Président



François Genoud

La Secrétaire



Patricia Gabriel